

## Fonctionnement des ateliers pédagogiques du Förderverein Année scolaire 2023/2024

**Définition :** Activités périscolaires proposées par des intervenants extérieurs à l'établissement au sein de l'école de Giesing, concernant les élèves de maternelle et de l'élémentaire.

Ces ateliers sont une activité du Förderverein, association de soutien de l'établissement qui en assure la gestion administrative et financière et qui fait l'objet d'une convention.

### 1/ Pré-inscription des élèves aux ateliers (2 demandes maximum par enfant !):

**Préinscriptions :** 07 - 09 septembre 2023

Le 06.09, un tableau synthétique des ateliers et leurs descriptions seront diffusés sur le site internet de l'établissement [www.lycee-jean-renoir.de](http://www.lycee-jean-renoir.de) (« Vie de l'établissement » >> « Élémentaire » >> « Ateliers périscolaires ») et affichés à l'entrée de l'école primaire.

**Début des ateliers :** semaine 39 (25 - 29 septembre 2023)

**Fin des ateliers :** semaine 24 (10 - 14 juin 2024)

Les parents intéressés devront préinscrire leurs enfants aux ateliers directement auprès des intervenants, soit par téléphone, soit par e-mail. **Merci de ne pas contacter les intervenants avant le 7 septembre !** La date de prise de contact n'est pas un critère de sélection déterminant. Les familles recevront la réponse (positive ou négative) le 13.09.2023 au plus tôt.

### 2/ Coûts de l'atelier :

Les parents payent leur participation financière directement à l'intervenant et **s'engagent pour l'année**. Pas de remboursement en cours d'année en cas d'abandon ! Pas de nouvelles inscriptions en cours d'année !

Une cotisation de 5,00 € par enfant par année scolaire est incluse dans ce prix et reversée par l'intervenant au Förderverein.

### 3/ Prise en charge et sortie des élèves :

Les ateliers commencent à 14h05 et finissent à 16h, temps de déplacement vers les salles et passage dans les vestiaires (ateliers sport) compris. Les intervenants prennent en charge les élèves de leur groupe aux points de rencontre fixés par l'école (halls du rez-de-chaussée ou du premier étage) à 14h05. Les élèves de maternelle sont, quant à eux, pris en charge par les intervenants directement dans leur salle de classe à 13h55. Tous les enfants sont sous la responsabilité des intervenants jusqu'à 16h.

A la fin de l'atelier, l'intervenant est chargé de diriger les élèves inscrits à l'étude/la garderie vers leurs salles et de raccompagner les autres élèves vers la sortie. Les enfants de GS doivent être récupérés par un adulte **nommément désigné** par les parents sous forme écrite.

### **INFORMATION IMPORTANTE :**

**Tout au long de l'année, les parents sont tenus de signaler toute absence de leur enfant (maladie, rendez-vous, fêtes d'anniversaires...) directement à l'intervenant de l'atelier !** L'école n'est pas tenue de faire passer l'information !

La Direction se réserve le droit d'annuler une séance en cas de besoin exceptionnel de la salle en cours d'année.

En cas d'absence de l'intervenant ou de fermeture exceptionnelle du gymnase, les séances annulées seront rattrapées en fin d'année scolaire dans la mesure du possible.